



AR Prefecture

046-264601113-20251127-2025_11_27_068-DE
Reçu le 28/11/2025

**DELIBERATION N°2025-11-27/068
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 27 Novembre 2025 - 9h00

PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Résidence Autonomie Aline DRAPPIER



OBJET : PROJET D'ETABLISSEMENT.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.311-1 et suivants relatifs aux projets d'établissements ;

Vu le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au projet d'établissement ou de service ;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement ;

Vu les articles D.311-3 à D.311-32 du CASF ;

Vu les articles R.311-33, R.311-34 et R.311-37 du CASF ;

Vu l'article L.311-8 du CASF ;

Vu le décret n°2016-1743 du 15 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité pour chaque structure médico-sociale de formaliser ses orientations, ses missions et ses valeurs dans un document de référence ;

Considérant le projet d'établissement élaboré pour la période 2026-2031 par les équipes du CCAS de Luzech ;

Considérant que ce projet d'établissement constitue un outil stratégique de pilotage, de cohésion et d'amélioration continue de la qualité ;

Considérant qu'ils reflètent les engagements du CCAS en matière d'accompagnement des personnes âgées, de soutien aux familles, de développement des solidarités locales et de valorisation des agents ;

Considérant qu'ils intègrent les axes prioritaires définis par la collectivité : qualité de vie des usagers, conditions de travail des agents, inclusion sociale, transition écologique et innovation organisationnelle ;

Annexe 3 : Projet d'établissement de la Résidence Autonomie.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les projets d'établissements du CCAS de Luzech pour la période 2026-2031 ;
- De les transmettre aux autorités compétentes, notamment au Conseil Départemental et à l'Agence Régionale de Santé, conformément aux dispositions réglementaires ;
- De les diffuser auprès des agents, des usagers et des partenaires du CCAS ;
- De prévoir une évaluation intermédiaire à mi-parcours (2028) et une révision éventuelle en fonction des évolutions réglementaires, budgétaires ou organisationnelles.



AR Prefecture

046-264601113-20251127-2025_11_27_068-DE
Reçu le 28/11/2025

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

A Luzech, le 27 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le jeudi vingt novembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN M. Daniel TERRIER.

Etaient absents ou excusés : M. Pascal PRADAYROL, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE, Mme Brigitte PASSEDAT, Mme Monique EVIN.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 6 Absents/Excusés : 5 Procuration : 0 Votants : 6 Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

7. Projet d'établissement.